



BULLETIN D'ANALYSE

Régions rurales et petites villes du Canada



Bulletin d'analyse - Régions rurales et petites villes du Canada
Vol. 2, n° 4 (février 2001)

N° 21-006-XIF au catalogue

CONDITIONS D'HABITATION DANS LES RÉGIONS ESSENTIELLEMENT RURALES

Carlo Rupnik, Juno Tremblay et Ray D. Bollman, Statistique Canada

FAITS SAILLANTS

- ◆ Un taux relativement plus faible de ménages établis dans les régions essentiellement rurales occupent un logement dont les conditions d'habitation sont inférieures aux normes, c'est-à-dire un logement qui ne respecte pas les normes de qualité convenable, de taille convenable et d'abordabilité.
- ◆ C'est dans les régions essentiellement rurales du Nord que les logements sont relativement moins convenables (c.-à.-d. la taille du logement par rapport à la taille et à la composition de la famille) et de qualité inférieure (c.-à.-d. nécessitant des réparations majeures).

Introduction

Les conditions d'habitation constituent un facteur important de bien-être. La Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL, 1999) a mis au point des méthodes permettant d'évaluer la qualité, la taille et l'abordabilité d'un logement. Le présent bulletin vise à décrire les tendances relatives aux conditions d'habitation dans les régions essentiellement rurales du Canada.

Indicateurs des besoins en logement

On estime qu'un ménage occupe un logement dont les conditions d'habitation sont « inférieures aux normes » si ce logement ne respecte pas au moins une des trois normes préalablement fixées, soit la qualité convenable, la taille convenable et l'abordabilité. Ces trois normes se définissent comme suit :

- La **qualité convenable** s'applique à un logement qui, de l'avis des occupants, ne nécessite pas de réparations majeures.



Bulletin d'analyse — Régions rurales et petites villes du Canada

ISSN 1481-0972

Rédacteur :

Ray D. Bollman

(ray.bollman@statcan.ca)

Tél. : (613) 951-3747

Télécopieur : (613) 951-3868

Publié en collaboration avec le Secrétariat rural d'Agriculture et Agroalimentaire Canada, le **Bulletin d'analyse — Régions rurales et petites villes du Canada** est une publication hors série de la Division de l'agriculture de Statistique Canada. On peut se le procurer sans frais à l'adresse http://www.statcan.ca/cgi-bin/downpub/freepub_f.cgi.

Comité de revue : Denis Chartrand, Ross Vani, Norah Hillary, Rick Burroughs, Heather Clemenson, Aurelie Mogan et Lucie Bourque.

Remerciements particuliers à : Cindy Heffernan et Lucie Pilon.

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada.
©Ministre de l'Industrie, 2001.

Tous droits réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite, enregistrée sur ordinateur ou transmise, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, électronique, mécanique, photocopie, enregistrement ou autre, sans l'autorisation écrite préalable des :

Services de concession des droits de licence, Division du marketing, Statistique Canada, Ottawa (Ontario), Canada, K1A 0T6.

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population, les entreprises et les administrations canadiennes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques précises et actuelles.

- La **taille convenable** désigne un logement ayant suffisamment de chambres à coucher¹ compte tenu de la taille et de la composition du ménage qui l'occupe.
- L'**abordabilité** signifie que les coûts d'habitation² représentent moins de 30 % du revenu du ménage avant impôt.

Définition de « région essentiellement rurale »

L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE, 1994) a défini « région essentiellement rurale » comme une *région dont plus de 50 % de la population vit dans des communautés rurales, où une « communauté rurale » a une densité de population inférieure à 150 habitants au kilomètre carré.* Au Canada, la division de recensement sert à représenter les « régions » pour obtenir des données conformes à la définition de l'OCDE.

Ces régions rurales peuvent ensuite être réparties en trois catégories : celles qui sont voisines des régions métropolitaines (régions rurales voisines), celles qui ne sont pas voisines des régions métropolitaines (régions rurales non voisines) et les régions rurales du Nord (Ehrensaft et Beeman, 1992).

Il existe deux types de régions urbaines : la région « intermédiaire » dont 15 % à 50 % de la population vit dans des communautés rurales et la région « essentiellement urbaine » où moins de 15 % de la population habite dans des communautés rurales.

¹ « Suffisamment de chambres à coucher » signifie une chambre par couple adulte en cohabitation; par membre du ménage célibataire de 18 ans et plus; par paire d'enfants de moins de 18 ans du même sexe et par garçon additionnel ou fille additionnelle (à moins qu'il n'y ait deux enfants de moins de cinq ans de sexes différents; dans ce cas, ils devraient partager la même chambre). Toutefois, un ménage ne comptant qu'une personne peut occuper un studio (c.-à-d. sans chambre à coucher) (SCHL, 1999).

² Les coûts d'habitation comprennent l'électricité, le chauffage, l'eau et les services municipaux. Dans le cas des locataires, les coûts d'habitation incluent également le loyer, alors que pour les propriétaires, on y ajoute les paiements hypothécaires (capital et intérêts), impôt foncier et toutes les charges de copropriété.

Mise en garde relative aux données

Les données fournies dans le présent bulletin proviennent du Recensement de la population de 1996, alors que 10,8 millions de ménages ont été recensés. Suivant la méthode adoptée par la SCHL (1999), l'analyse exclut les ménages suivants : 188 000 ménages agricoles (en raison de la difficulté pour les répondants agricoles d'isoler les coûts d'habitation, par exemple l'impôt foncier et les frais d'exploitation de la ferme), 70 000 ménages autochtones vivant dans les réserves, 240 000 autres ménages autochtones non agricoles et 512 000 ménages pour lesquels les données présentent des difficultés d'interprétation. En effet, 26 000 ménages ont déclaré des revenus nuls ou négatifs et 486 000 ménages ont indiqué des coûts d'habitation supérieurs au revenu total en raison de l'établissement récent du ménage et à de faibles revenus pendant une certaine période de l'année précédente à cause d'une grève ou d'une mise à pied. Par conséquent, il faut interpréter notre analyse en tenant compte du taux relativement élevé de ménages agricoles (jusqu'à 25 %) dans les régions rurales non voisines dans certaines provinces, et du taux élevé de ménages autochtones dans les régions rurales du Nord.

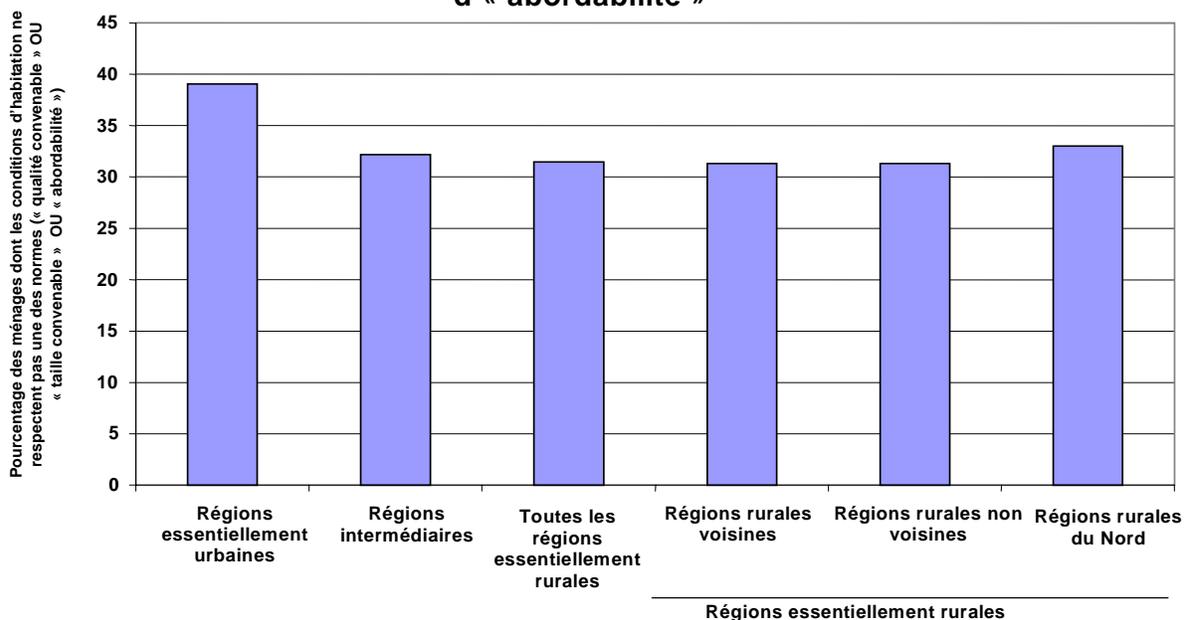
Le nombre de ménages occupant un logement dont les conditions d'habitation sont inférieures aux normes est relativement moindre dans les régions essentiellement rurales

En 1996, les régions essentiellement rurales comptaient la plus faible proportion de ménages occupant un logement dont les conditions d'habitation étaient inférieures aux normes (31 %) (figure 1). Cette proportion variait peu d'une région rurale à l'autre : la plus élevée touchait les régions rurales du Nord (33 %), alors que les régions rurales voisines et non voisines enregistraient le plus faible taux (31 %). Par opposition, les régions essentiellement urbaines connaissaient la plus forte proportion de ménages dont le logement ne respectait pas une (ou plusieurs) des trois normes suivantes : qualité convenable, taille convenable et abordabilité (39 %).

On constate les mêmes tendances d'une province à l'autre et au sein de chaque province. En effet, la proportion de ménages occupant un logement dont les conditions d'habitation étaient inférieures aux normes est plus faible dans les régions essentiellement rurales que dans les régions urbaines (tableau A1 en annexe). De toutes les régions urbaines et rurales, ce sont les provinces de l'Atlantique et des Prairies qui ont enregistré le plus bas taux de ménages occupant un logement dont les conditions d'habitation étaient inférieures aux normes, alors que le taux le plus élevé a été observé dans les deux territoires et en Colombie-Britannique. Si l'on tient compte uniquement des régions rurales, les mêmes tendances prévalent, sauf en Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick, où la proportion de ménages ruraux vivant dans un logement dont les conditions d'habitation étaient inférieures aux normes est l'une des plus élevées au Canada.

Figure 1

Dans les régions du Canada essentiellement rurales, 31 % des ménages vivaient dans des logements dont les conditions d'habitation ne respectent pas les normes de « qualité convenable » OU de « taille convenable » OU d'« abordabilité »



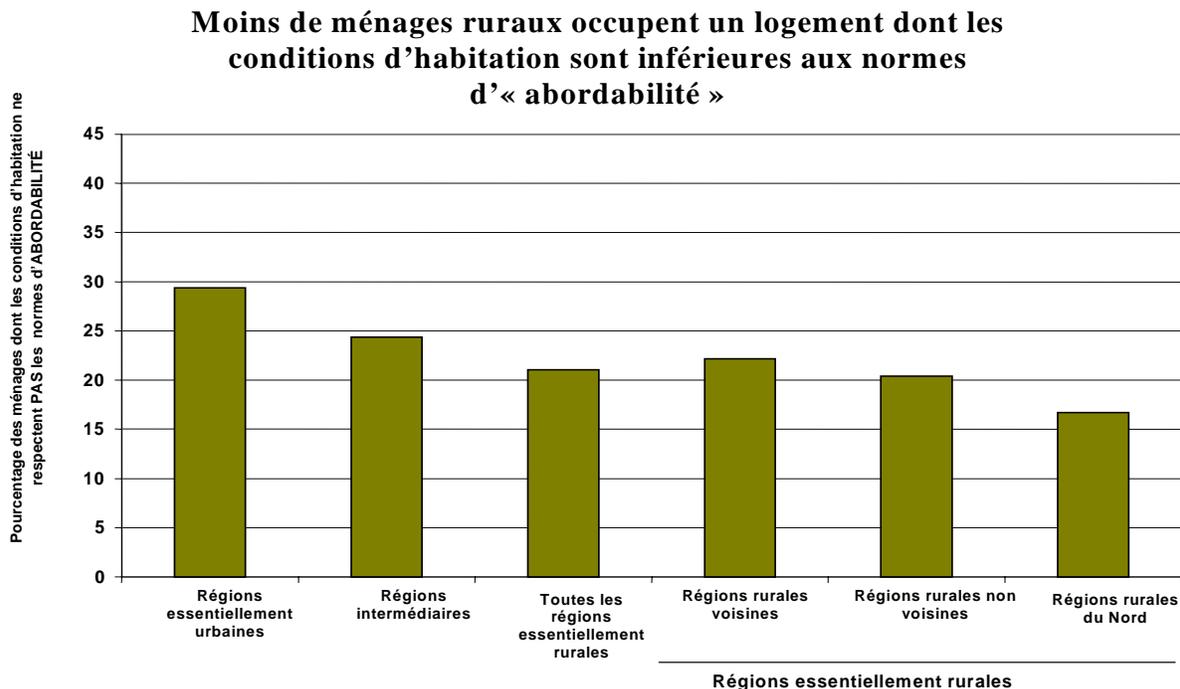
Source : Statistique Canada, Recensement de la population de 1996.

Abordabilité

L'abordabilité³ constitue la norme qui a touché le plus de ménages, particulièrement dans les régions urbaines (c.-à-d. que les ménages consacraient 30 % ou plus de leur revenu au logement). Ce taux a atteint 21 % dans les régions essentiellement rurales et 29 % dans les régions essentiellement urbaines (figure 2).

³ La SCHL (1999) estime qu'il y a « besoin impérieux de logement » lorsqu'un ménage occupe un logement dont les conditions d'habitation ne respectent pas une des trois normes (qualité convenable, taille convenable et abordabilité) ET si, compte tenu du marché du logement local, le ménage doit consacrer plus de 30 % de son revenu pour payer le loyer d'un autre logement qui serait conforme aux trois normes en question. Dans bien des cas, un logement « abordable » est disponible dans la localité. Ainsi, la notion de « besoin impérieux de logement » représente une évaluation plus rigoureuse du besoin en logement parce qu'elle tient compte de la disponibilité de logements « abordables » sur le marché du logement local. Les données révèlent donc un taux inférieur de ménages ayant un « besoin impérieux de logement » par rapport au taux de ménages occupant un logement dont les conditions d'habitation sont « inférieures aux normes » dont il est question dans le présent bulletin.

Figure 2



Source : Statistique Canada, Recensement de la population de 1996.
 Les ménages ne respectent pas la norme d'« abordabilité » s'ils consacrent 30 % ou plus de leur revenu au coût d'un logement.

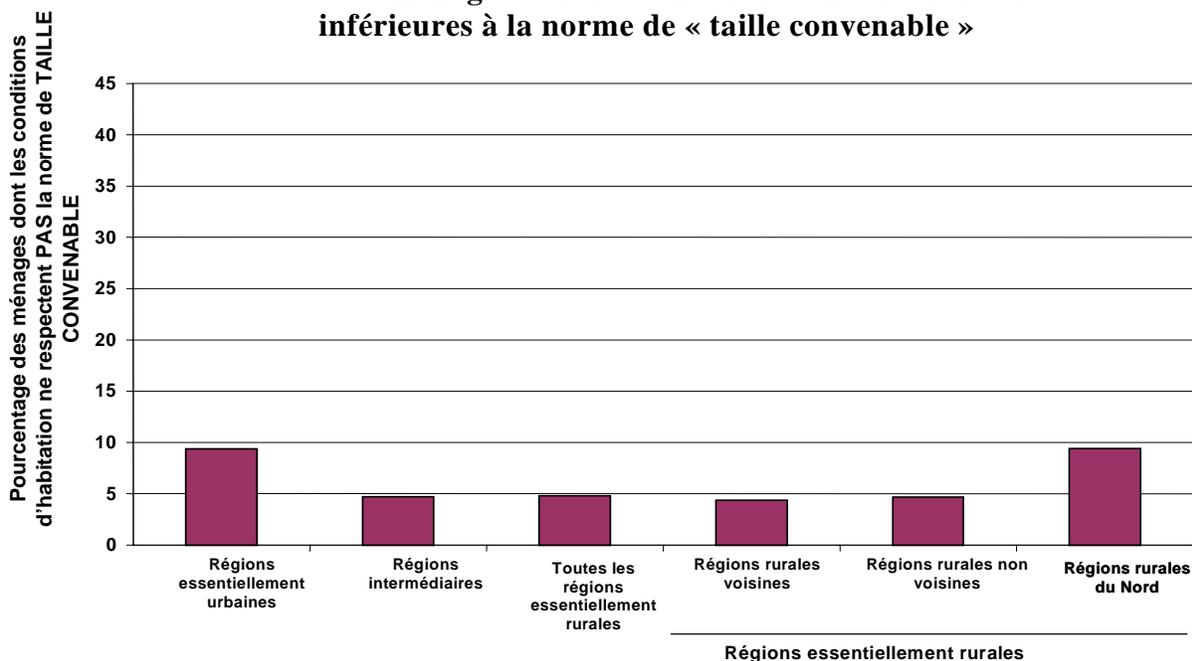
Dans les régions essentiellement rurales, le problème de l'abordabilité est plus évident chez les ménages vivant près des villes. Dix-sept pourcent des ménages habitant les régions rurales du Nord occupent un logement qui ne respecte pas les normes d'abordabilité, alors que ce taux atteint 22 % dans les régions rurales voisines. Cette tendance vaut pour toutes les provinces, sauf le Nouveau-Brunswick, le Manitoba et la Saskatchewan (tableau A1 en annexe).

Taille convenable

Dans l'ensemble, on retrouve le même phénomène que pour l'abordabilité, c'est-à-dire que plus de ménages urbains que de ménages ruraux vivent dans un logement dont les conditions d'habitation sont inférieures aux normes de taille convenable. En effet, 5 % des ménages des régions essentiellement rurales se trouvent dans cette situation, alors que le taux atteint 9 % dans les régions essentiellement urbaines (figure 3). Toutefois, dans le cas des régions rurales, le taux le plus élevé de logements qui ne respectent pas la norme de taille convenable a été enregistré dans les régions rurales du Nord.

Figure 3

Les régions rurales du Nord enregistrent la proportion la plus élevée de ménages dont les conditions d'habitation sont inférieures à la norme de « taille convenable »



Source : Statistique Canada, Recensement de la population de 1996.

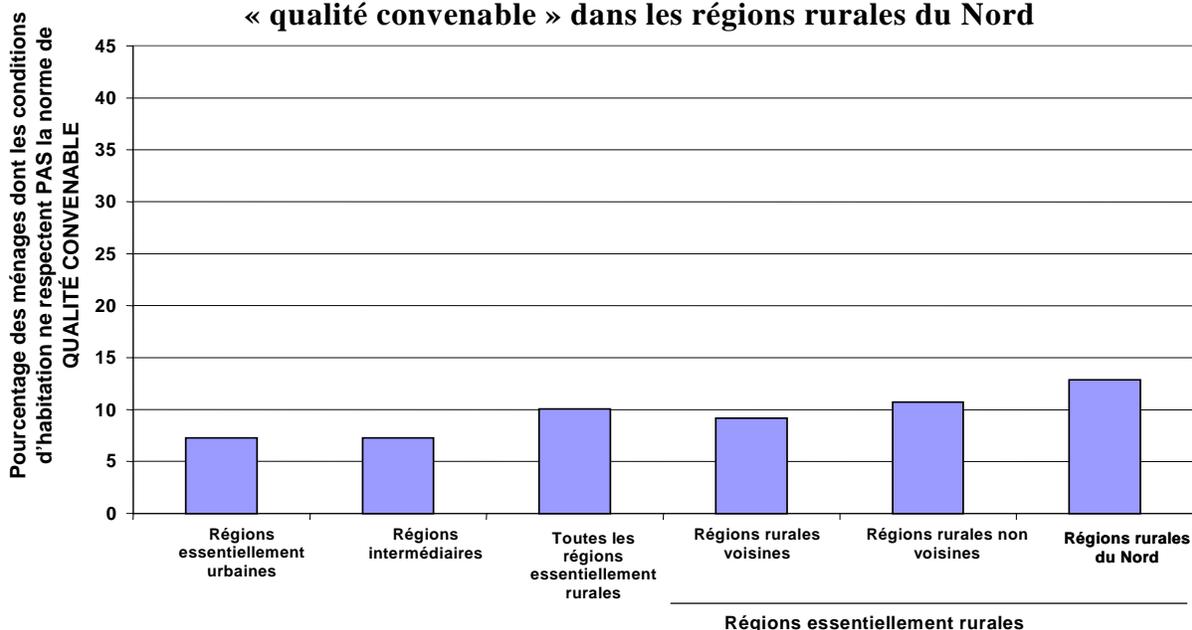
Un ménage ne respecte pas la norme de « taille convenable » s'il occupe un logement ne comportant pas suffisamment de chambres à coucher pour loger la famille, compte tenu de la taille et de la composition de celle-ci.

Qualité convenable

Contrairement aux deux normes d'habitation qui précèdent, la norme de qualité convenable est la seule qui a touché plus de ménages dans les régions rurales que dans les régions urbaines. Dans les régions essentiellement rurales, 10 % des ménages vivaient dans un logement dont les conditions d'habitation sont inférieures aux normes parce que ces logements nécessitaient des réparations majeures, alors que seulement 7 % des ménages des régions essentiellement urbaines se trouvaient dans la même situation (figure 4). De plus, parmi les régions rurales, celles qui sont situées le plus près des villes ont enregistré un taux plus faible de ménages occupant un logement dont les conditions d'habitation étaient inférieures aux normes de qualité convenable. On observe cette tendance dans toutes les provinces sauf en Alberta, où la proportion de ménages dans cette situation était plus faible dans les régions rurales du Nord (en Saskatchewan, le taux était légèrement moins élevé dans les régions non voisines que dans les régions rurales voisines).

Figure 4

On observe la plus forte proportion de ménages occupant un logement dont les conditions d'habitation sont inférieures à la norme de « qualité convenable » dans les régions rurales du Nord



Source : Statistique Canada, Recensement de la population de 1996.
 Les logements ne respectent pas la norme de « qualité convenable » s'ils nécessitent des réparations majeures.

On a estimé que plus de 10 % des logements présentant des conditions d'habitation inférieures à la norme de qualité convenable seulement se retrouvaient dans les régions rurales non voisines du Nouveau-Brunswick et dans les régions rurales du Nord du Manitoba et de la Saskatchewan (colonne 3, tableau A1 en annexe). Dans les régions rurales du Nord de la Saskatchewan, on a estimé qu'une tranche supplémentaire de 6,9 % de logements connaissaient des conditions d'habitation inférieures aux normes de taille convenable et de qualité convenable (colonne 6, tableau A1 en annexe).

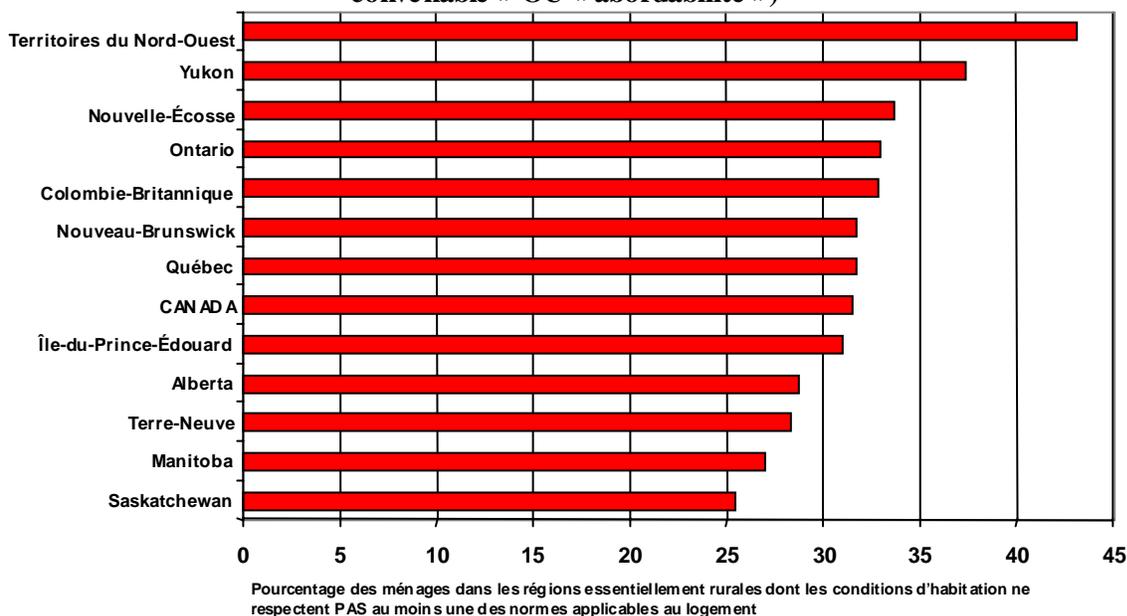
Ces observations concordent avec les tendances générales signalées en 1981 et 1991 (Gouvernement du Canada, 1995, p. 47 à 49). Plus précisément, dans les régions essentiellement rurales, on observe moins de problèmes de logement attribuables aux normes de taille convenable et d'abordabilité, mais davantage en ce qui concerne la norme de qualité convenable.

Nombre relativement élevé de ménages vivant dans des logements dont les conditions d'habitation sont inférieures à la norme dans les régions essentiellement rurales du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest

Dans les régions essentiellement rurales du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest, 37 % des ménages occupaient un logement qui ne respectait pas une (ou plusieurs) des trois normes applicables au logement, soit la qualité convenable, la taille convenable ou l'abordabilité (figure 5). Par contre, le taux équivalent se situait en dessous de la moyenne canadienne pour les régions essentiellement rurales des trois provinces des Prairies, ainsi que pour Terre-Neuve et l'Île-du-Prince-Édouard.

Figure 5

Dans les régions essentiellement rurales des Territoires du Nord-Ouest, 43 % des ménages occupent un logement dont les conditions d'habitation ne respectent pas au moins une des normes applicables au logement (« qualité convenable » OU « taille convenable » OU « abordabilité »)

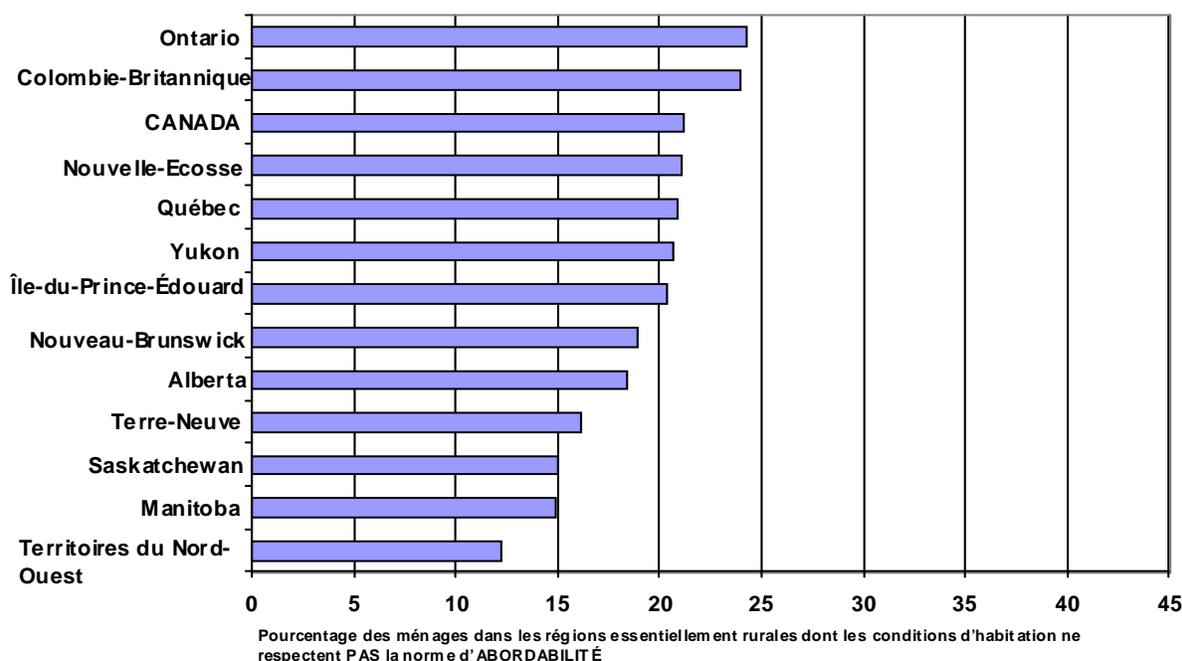


Source : Statistique Canada, Recensement de la population de 1996.

Il est intéressant de noter que l'abordabilité du logement dans les régions essentiellement rurales semble être un problème plus sérieux dans les deux provinces les plus riches, soit l'Ontario et la Colombie-Britannique. Dans ces deux provinces, 24 % des ménages vivant dans des régions essentiellement rurales occupaient un logement dont les conditions d'habitation ne respectaient pas la norme d'abordabilité, puisque les coûts d'habitation étaient trop élevés par rapport au revenu de ces ménages (figure 6).

Figure 6

On enregistre la plus forte proportion de ménages dont les conditions d'habitation sont inférieures à la norme d'«abordabilité» dans les régions essentiellement rurales de l'Ontario et de la Colombie-Britannique



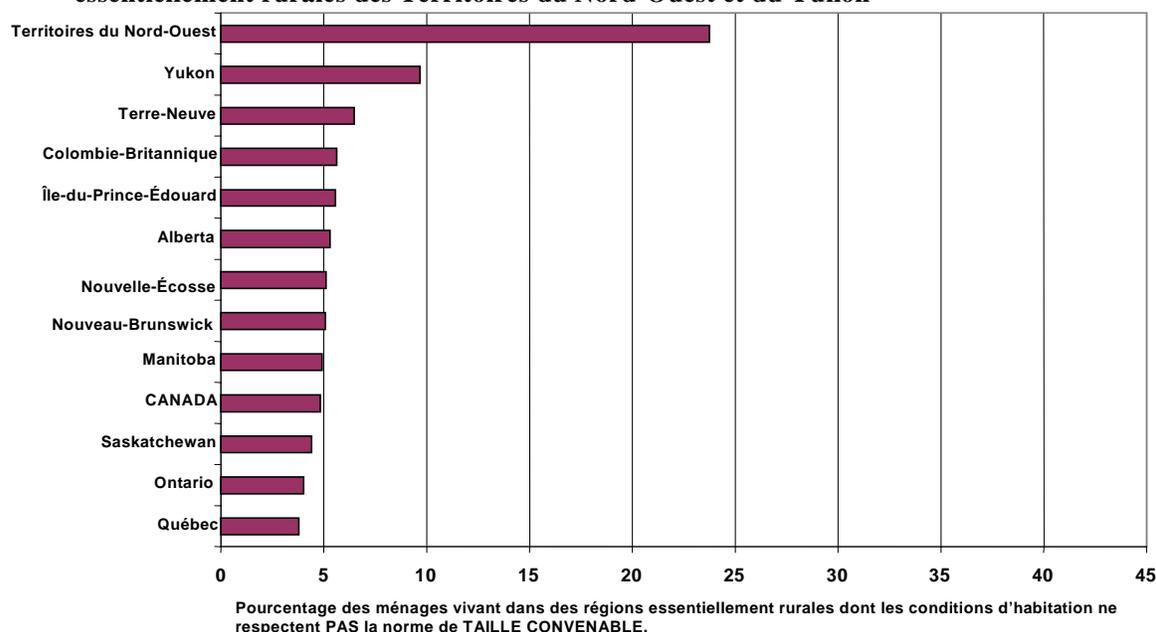
Source : Statistique Canada, Recensement de la population de 1996.

On estime que les conditions d'habitation du logement sont inférieures à la norme d'«abordabilité» si plus de 30 % du revenu du ménage est consacré au coût d'habitation.

Pour ce qui est de la norme de taille convenable dans le cas des régions essentiellement rurales, le problème était plus sérieux dans les Territoires du Nord-Ouest, où on estime que 24 % des logements étaient « non convenables » (figure 7).

Figure 7

On enregistre une proportion relativement forte de ménages dont les conditions d'habitation sont inférieures à la norme de « taille convenable » dans les régions essentiellement rurales des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon



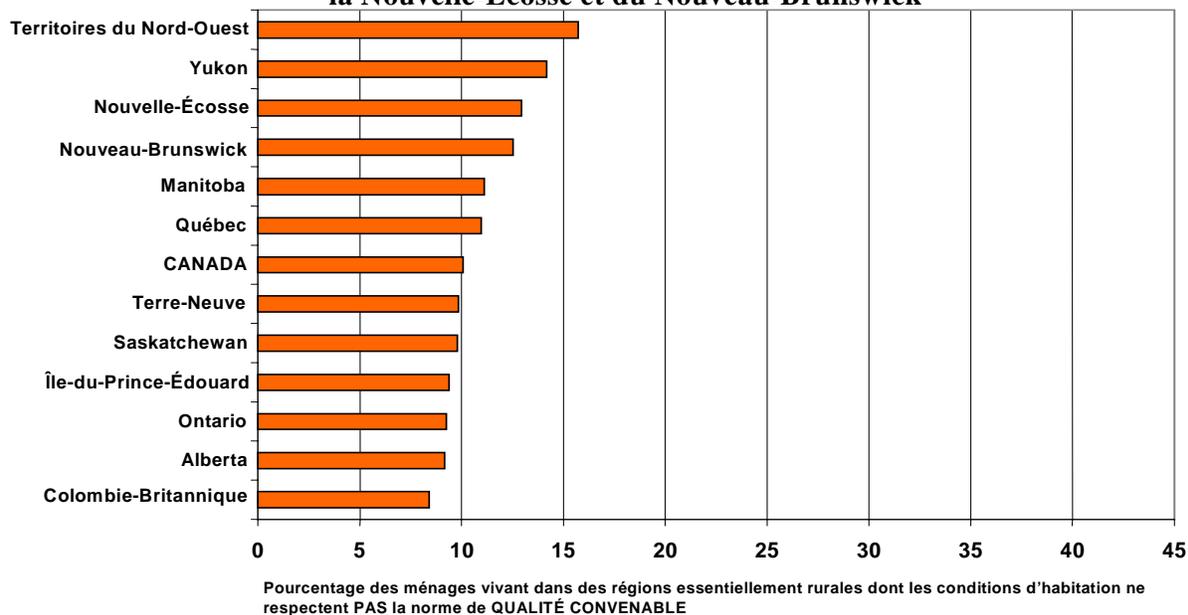
Source : Statistique Canada, Recensement de la population de 1996.

Le logement ne respecte pas la norme de « taille convenable » s'il ne compte pas suffisamment de chambres à coucher pour loger une famille d'une taille et d'une composition données.

Ce sont également les régions essentiellement rurales des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon qui affichaient le taux le plus élevé de ménages dont le logement ne respectait pas les conditions d'habitation de la norme de « qualité convenable » (16 % et 14 % respectivement) (figure 8).

Figure 8

On enregistre une proportion relativement élevée de ménages occupant un logement dont les conditions d'habitation sont inférieures à la norme de « qualité convenable » dans les régions essentiellement rurales des Territoires du Nord-Ouest, du Yukon, de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick



Source : Statistique Canada, Recensement de la population de 1996.
Le logement ne respecte pas la norme de « qualité convenable » s'il nécessite des réparations majeures.

Sommaire

Un taux relativement plus faible de ménages établis dans les régions essentiellement rurales occupaient un logement dont les conditions d'habitation étaient inférieures aux normes, c'est-à-dire un logement qui ne respectait pas les normes de qualité convenable, de taille convenable et d'abordabilité. Les provinces de l'Atlantique et des Prairies ont enregistré le plus faible taux à cet égard, alors que les deux territoires et la Colombie-Britannique affichaient le taux le plus élevé.

C'est dans les régions essentiellement rurales du Nord que les logements étaient relativement moins convenables (c.-à-d. la taille du logement par rapport à la taille et à la composition de la famille) et de qualité inférieure (c.-à-d. qui nécessite des réparations majeures). De plus, une proportion relativement élevée de ménages dans les régions essentiellement rurales de l'Ontario et de la Colombie-Britannique occupent un logement dont les conditions d'habitation ne respectent pas la norme d'abordabilité.

Références bibliographiques

Société canadienne d'hypothèques et de logement. **Études spéciales sur les données du Recensement de 1996 : conditions de logement au Canada**. Société canadienne d'hypothèques et de logement, Ottawa, Le point en recherche, Série socio-économique, 1999, n° 55-1.

EHRENSAFT, Philip et Jennifer BEEMAN. « Éloignement et diversité dans les économies non métropolitaines », dans Ray D. Bollman, **Régions rurales et petites villes du Canada**, chapitre 9, Toronto, Thompson Educational Publishing, 1992, p. 217 à 252.

Gouvernement du Canada. **Profil du Canada Rural**, Ottawa, Gouvernement du Canada, 1995, produit n° LM-347-02-95F au catalogue.

OCDE. **Créer des indicateurs ruraux pour étayer la politique territoriale**, Paris, OCDE, 1994.

Carlo Rupnik (téléphone (613) 951-9593; courriel : Carlo.Rupnik@statcan.ca) et Ray D. Bollman (téléphone (613) 951-3747; courriel : Ray.Bollman@statcan.ca) sont analystes à la Section de la recherche et des données rurales de la Division de l'agriculture, Statistique Canada. Juno Tremblay étudie à l'Université de Sherbrooke et a contribué au présent bulletin dans le cadre d'un stage coopératif à Statistique Canada.

Bulletin d'analyse – Régions rurales et petites villes du Canada (Cat. n° 21-006-XIF)

Volume 1

n° 1 : Croissance démographique observée dans les régions et les petites villes dans les années 90

Robert Mendelson et Ray D. Bollman

n° 2 : Tendances de l'emploi au sein de la population active non métropolitaine

Robert Mendelson

n° 3 : La composition des établissements commerciaux dans les petites et les grandes collectivités du Canada

Robert Mendelson

n° 4 : Les régimes de dépenses des ménages ruraux et urbains, 1996

Jeff Marshall et Ray D. Bollman

n° 5 : A quelle distance se trouve le plus proche médecin?

Edward Ng, Russell Wilkins, Jason Pole et Owen B. Adams

n° 6 : Les facteurs associés à la croissance économique locale

Ray D. Bollman

n° 7 : Utilisation de l'ordinateur et d'Internet par les membres des ménages ruraux

Margaret Thompson-James

n° 8 : Tendances géographiques de bien-être socio-économique des collectivités de premières nations

Robin P. Armstrong

Volume 2

n° 1 : Facteurs liés aux taux d'emploi des femmes dans les régions rurales et les petites villes du Canada

Esperanza Vera-Toscano, Euan Phimister et Alfons Weersink

n° 2 : Structure démographique et variation de la population dans les régions essentiellement rurales

Roland Beshiri et Ray D. Bollman

n° 3 : Migration des jeunes ruraux entre 1971 et 1996

Juno Tremblay

Annexe : Tableau A1 — Pourcentage des ménages dont le logement ne respecte PAS les normes d'habitation, Canada et provinces, 1996

	Abordabilité (seulement)	Taille (seulement)	Qualité (seulement)	Abordabilité et taille	Abordabilité et qualité	Taille et qualité	Abordabilité et taille et qualité	Logements ne respectant pas au moins une des normes (total partiel)	Abordabilité (total partiel)	Taille (total partiel)	Qualité (total partiel)
Total — Canada	21,1	4,1	5,0	2,2	2,3	0,5	0,3	35,5	25,9	7,1	8,1
Régions rurales voisines	18,5	2,6	6,1	1,1	2,4	0,4	0,2	31,4	22,2	4,4	9,2
Régions rurales non voisines	16,7	2,9	7,5	1,0	2,5	0,6	0,2	31,3	20,4	4,7	10,7
Régions rurales du Nord	12,7	6,1	8,7	1,4	2,2	1,6	0,4	33,0	16,7	9,4	12,9
Toutes les régions essentiellement rurales (total partiel)	17,4	3,0	6,8	1,1	2,4	0,6	0,2	31,4	21,1	4,8	10,1
Régions intermédiaires	20,7	2,9	4,6	1,3	2,2	0,3	0,2	32,2	24,4	4,7	7,3
Régions essentiellement urbaines	23,4	5,1	4,0	3,3	2,3	0,5	0,4	39,1	29,3	9,4	7,3
Régions intermédiaires/essentiellement urbaines (total partiel)	22,6	4,5	4,2	2,7	2,2	0,5	0,4	37,2	28,0	8,1	7,3
Total — Terre-Neuve	15,3	4,2	5,7	1,2	2,0	0,6	0,2	29,2	18,6	6,3	8,5
Régions rurales non voisines	13,8	4,3	6,6	1,0	2,0	0,6	0,2	28,6	17,0	6,2	9,4
Régions rurales du Nord	8,5	5,2	8,3	0,8	1,7	1,7	0,3	26,6	11,4	8,1	12,0
Toutes les régions essentiellement rurales (total partiel)	13,0	4,5	6,9	1,0	1,9	0,8	0,2	28,3	16,1	6,5	9,8
Régions intermédiaires	18,0	3,9	4,3	1,4	2,0	0,4	0,2	30,3	21,6	6,0	6,9
Régions intermédiaires/essentiellement urbaines (total partiel)	18,0	3,9	4,3	1,4	2,0	0,4	0,2	30,3	21,6	6,0	6,9
Total — Île-du-Prince-Édouard	16,7	3,7	6,4	1,2	2,3	0,6	0,1	30,9	20,3	5,6	9,4
Régions rurales voisines	19,1	3,9	4,9	1,2	2,2	0,5	0,2	31,9	22,7	5,7	7,8
Régions rurales non voisines	14,0	3,5	8,0	1,2	2,4	0,7	0,1	29,8	17,6	5,4	11,1
Toutes les régions essentiellement rurales (total partiel)	16,7	3,7	6,4	1,2	2,3	0,6	0,1	30,9	20,3	5,6	9,4
Total — Nouvelle-Écosse	18,4	3,1	7,2	1,5	2,7	0,6	0,3	33,6	22,8	5,4	10,7
Régions rurales voisines	17,7	3,3	8,2	1,4	3,2	0,7	0,2	34,8	22,5	5,6	12,3
Régions rurales non voisines	15,4	2,7	9,4	0,9	3,0	0,7	0,3	32,5	19,7	4,6	13,5
Toutes les régions essentiellement rurales (total partiel)	16,5	3,0	8,9	1,1	3,1	0,7	0,3	33,6	21,0	5,1	12,9
Régions intermédiaires	21,3	3,2	4,6	1,9	2,1	0,4	0,2	33,8	25,6	5,8	7,3
Régions intermédiaires/essentiellement urbaines (total partiel)	21,3	3,2	4,6	1,9	2,1	0,4	0,2	33,8	25,6	5,8	7,3
Total — Nouveau-Brunswick	15,9	3,1	8,5	1,1	2,6	0,7	0,3	32,1	19,9	5,1	12,0
Régions rurales voisines	14,1	2,9	8,0	0,9	2,3	0,6	0,2	29,0	17,5	4,6	11,1
Régions rurales non voisines	16,1	3,4	10,0	1,1	2,9	0,9	0,3	34,6	20,4	5,6	14,0
Toutes les régions essentiellement rurales (total partiel)	15,1	3,1	8,9	1,0	2,6	0,7	0,3	31,6	18,9	5,1	12,5
Régions intermédiaires	16,1	2,7	7,3	1,3	2,6	0,5	0,4	30,8	20,3	4,9	10,8
Régions essentiellement urbaines	21,4	3,1	6,6	1,5	2,7	0,5	0,2	36,0	25,8	5,3	9,9
Régions intermédiaires/essentiellement urbaines (total partiel)	18,7	2,9	6,9	1,4	2,7	0,5	0,3	33,4	23,1	5,1	10,4
Total — Québec	23,1	3,2	5,1	1,6	2,4	0,4	0,2	36,1	27,4	5,5	8,1
Régions rurales voisines	17,8	2,5	7,2	0,7	2,5	0,4	0,1	31,2	21,2	3,7	10,2
Régions rurales non voisines	17,3	2,5	8,4	0,7	2,5	0,4	0,2	32,0	20,7	3,7	11,4
Régions rurales du Nord	13,4	4,6	9,9	0,3	2,2	0,7	0,1	31,2	16,0	5,7	12,9
Toutes les régions essentiellement rurales (total partiel)	17,4	2,6	7,9	0,7	2,5	0,4	0,1	31,6	20,7	3,8	11,0
Régions intermédiaires	22,0	2,2	4,9	0,8	2,1	0,2	0,1	32,3	25,0	3,3	7,3
Régions essentiellement urbaines	25,9	3,9	4,1	2,4	2,4	0,4	0,3	39,4	30,9	6,9	7,3
Régions intermédiaires/essentiellement urbaines (total partiel)	24,8	3,4	4,3	1,9	2,4	0,4	0,2	37,4	29,3	6,0	7,3

Annexe : Tableau A1 — Pourcentage des ménages dont le logement ne respecte PAS les normes d'habitation, Canada et provinces, 1996 (suite)

Total — Ontario	21,6	4,8	4,5	2,9	2,4	0,6	0,4	37,2	27,3	8,7	7,9
Régions rurales voisines	21,1	2,4	5,4	1,0	2,8	0,4	0,2	33,2	25,1	4,0	8,7
Régions rurales non voisines	18,9	2,2	6,7	0,8	2,8	0,5	0,2	32,0	22,7	3,6	10,1
Régions rurales du Nord	16,1	3,4	8,4	1,1	2,3	0,7	0,3	32,3	19,8	5,5	11,7
Toutes les régions essentiellement rurales (total partiel)	20,3	2,4	5,9	1,0	2,7	0,4	0,2	32,9	24,2	4,0	9,2
Régions intermédiaires	20,8	3,2	4,4	1,5	2,3	0,4	0,2	32,7	24,8	5,2	7,3
Régions essentiellement urbaines	22,4	6,5	4,0	4,4	2,4	0,7	0,6	41,1	29,8	12,3	7,7
Régions intermédiaires/essentiellement urbaines (total partiel)	21,9	5,4	4,2	3,4	2,4	0,6	0,5	38,2	28,1	9,8	7,6
Total — Manitoba	16,5	4,0	6,8	1,5	2,0	0,6	0,3	31,7	20,3	6,5	9,7
Régions rurales voisines	11,8	3,1	7,4	0,6	2,0	0,7	0,1	25,7	14,4	4,5	10,2
Régions rurales non voisines	12,6	2,4	8,7	0,7	1,7	0,6	0,2	26,9	15,2	3,9	11,3
Régions rurales du Nord	9,4	5,7	10,0	2,8	1,7	1,8	1,0	32,5	14,9	11,3	14,6
Toutes les régions essentiellement rurales (total partiel)	11,9	3,0	8,2	0,8	1,8	0,8	0,3	26,9	14,8	4,9	11,1
Régions essentiellement urbaines	19,1	4,6	5,9	1,9	2,1	0,6	0,3	34,5	23,4	7,4	8,9
Régions intermédiaires/essentiellement urbaines (total partiel)	19,1	4,6	5,9	1,9	2,1	0,6	0,3	34,5	23,4	7,4	8,9
Total — Saskatchewan	14,9	2,7	5,6	1,2	1,8	0,5	0,2	26,9	18,1	4,7	8,1
Régions rurales voisines	13,1	2,4	6,8	1,0	1,8	0,5	0,3	25,9	16,2	4,2	9,4
Régions rurales non voisines	11,2	2,3	7,1	0,5	1,6	0,4	0,3	23,6	13,4	3,3	9,3
Régions rurales du Nord	11,5	11,3	11,1	3,5	3,9	6,9	1,5	49,6	20,3	23,1	23,3
Toutes les régions essentiellement rurales (total partiel)	12,1	2,6	7,1	0,8	1,8	0,7	0,3	25,3	14,9	4,4	9,8
Régions intermédiaires	17,5	2,8	4,3	1,5	1,8	0,3	0,2	28,5	21,0	4,9	6,6
Régions intermédiaires/essentiellement urbaines (total partiel)	17,5	2,8	4,3	1,5	1,8	0,3	0,2	28,5	21,0	4,9	6,6
Total — Alberta	18,5	3,7	4,5	1,5	1,7	0,4	0,2	30,6	21,9	5,8	6,9
Régions rurales voisines	16,1	2,8	5,9	1,1	1,8	0,5	0,2	28,5	19,2	4,6	8,5
Régions rurales non voisines	13,2	4,2	7,6	1,0	2,1	1,1	0,4	29,5	16,6	6,7	11,1
Régions rurales du Nord	12,3	5,2	4,4	1,4	1,5	0,6	0,2	25,6	15,5	7,4	6,7
Toutes les régions essentiellement rurales (total partiel)	15,1	3,3	6,3	1,0	1,9	0,7	0,2	28,6	18,3	5,3	9,2
Régions essentiellement urbaines	19,9	3,9	3,8	1,7	1,7	0,3	0,2	31,4	23,5	6,1	6,0
Régions intermédiaires/essentiellement urbaines (total partiel)	19,9	3,9	3,8	1,7	1,7	0,3	0,2	31,4	23,5	6,1	6,0
Total — Colombie-Britannique	22,8	4,5	4,2	3,0	2,3	0,5	0,4	37,6	28,5	8,4	7,4
Régions rurales voisines	21,2	2,7	4,1	1,8	2,1	0,4	0,3	32,6	25,4	5,2	6,8
Régions rurales non voisines	19,4	3,2	5,5	1,5	2,5	0,5	0,3	33,0	23,8	5,6	8,8
Régions rurales du Nord	12,3	5,1	8,7	1,5	2,6	1,1	0,5	31,7	16,9	8,2	12,9
Toutes les régions essentiellement rurales (total partiel)	19,6	3,2	5,2	1,6	2,4	0,5	0,3	32,8	23,9	5,6	8,4
Régions essentiellement urbaines	25,0	5,3	3,5	4,0	2,2	0,5	0,5	41,0	31,6	10,3	6,6
Régions intermédiaires/essentiellement urbaines (total partiel)	25,0	5,3	3,5	4,0	2,2	0,5	0,5	41,0	31,6	10,3	6,6
Total — Yukon	15,5	6,0	9,0	1,5	3,1	1,6	0,4	37,2	20,6	9,6	14,1
Régions rurales du Nord	15,5	6,1	9,0	1,5	3,1	1,7	0,4	37,3	20,6	9,7	14,2
Toutes les régions essentiellement rurales (total partiel)	15,5	6,1	9,0	1,5	3,1	1,7	0,4	37,3	20,6	9,7	14,2
Total — Territoires du Nord-Ouest	8,4	17,0	9,4	2,0	1,5	4,5	0,4	43,1	12,2	23,8	15,8
Régions rurales du Nord	8,4	17,0	9,4	2,0	1,5	4,5	0,4	43,1	12,2	23,8	15,8
Toutes les régions essentiellement rurales (total partiel)	8,4	17,0	9,4	2,0	1,5	4,4	0,4	43,0	12,2	23,7	15,7

Source : Statistique Canada, Recensement de la population de 1996.